

disposeraï ce soir et demain. Tout d'abord, il me semble que la question fondamentale qui a été soulevée est celle de savoir si la protection devrait être aussi universelle que possible. Comme vous le savez, le projet de loi devrait s'appliquer à tous les employés, à part ceux qui travaillent pour leur propre compte, à l'exception d'un petit groupe de personnes dont le revenu est, par sa nature même, trop fortuit ou trop irrégulier.

Notre comité a entendu les revendications de groupes tels que l'Association canadienne des commissaires d'école, l'Association des pilotes canadiens, l'Association internationale des pompiers, l'Association des infirmières canadiennes, la Fédération des instituteurs canadiens, l'Alliance de la Fonction publique du Canada et l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada, qui représentent une proportion importante des 1,200,000 nouveaux employés qui seraient assurés pour la première fois. Dans son mémoire sur la protection universelle, la Fédération des instituteurs canadiens s'est opposée au principe, tandis que l'Association des infirmières canadiennes y est favorable.

Nombre d'entre nous ont toujours cru que les infirmières exerçaient une des professions les plus sûres au monde, qu'elles pouvaient s'installer n'importe où et se trouver facilement un emploi à cause de la forte demande. Les membres du comité ont été étonnés d'apprendre que les infirmières sont effectivement sans emploi dans certaines régions du pays à l'heure actuelle, notamment dans certaines de nos villes, de sorte qu'elles trouvent très avantageux la proposition visant à étendre aux 50,000 infirmières canadiennes la protection offerte par l'assurance-chômage.

Puis-je déclarer qu'il est 10 heures, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

LES ANCIENS COMBATTANTS—L'ENTRETIEN DU MONUMENT AUX MARINS À HALIFAX

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, aujourd'hui, j'ai posé au ministre des Affaires des anciens combattants (M. Dubé) une question au sujet du monument aux marins qui donne sur l'Atlantique, à l'extrémité sud de Halifax. Ce monument a été érigé il y a quelques années par la Commission des monuments de guerre du Commonwealth en collaboration avec l'Association de la Marine royale canadienne. Il se trouvait jusqu'ici sur Citadel Hill mais, à cause de l'instabilité du terrain sur cette colline, on a dû le changer de place. Depuis des années, l'Association de la Marine royale canadienne paie les frais d'illumination du monument. Mais elle vient de faire savoir qu'elle ne peut plus les assumer; ils s'élèvent, sauf erreur, à quelque \$1,500 par année.

Le 22 février, à notre heure des couche-tard—heure mystique où le tout Ottawa s'assemble—j'ai demandé au

ministre des Transports (M. Jamieson) ou à son secrétaire parlementaire si le ministère pourrait se servir de la lumière du monument comme phare pour aider à la navigation. Je dois dire que le ministre a eu l'obligeance d'étudier la chose. Malheureusement, il a décidé que non, la lumière ne pourrait servir de phare. J'essaie donc maintenant de garder cette lumière commémorative allumée en m'adressant au ministre des Affaires des anciens combattants.

Le ministre m'a donné sa réponse plus tôt dans la journée. Comme lui et moi sommes des hommes très civilisés, je ne lui reprocherai pas sa réponse; je n'essaierai même pas de la répéter, car il va nous la donner dans quelques minutes afin qu'elle figure au hansard avec plus de détails qu'il n'a pu nous en donner pendant la période des questions. Je dois accepter sa réponse en présumant qu'il me l'a donnée de bonne foi, car je lui ai posé une question il y a quelques semaines et lui et son ministère ont eu l'obligeance de répondre sérieusement. Mais il reste qu'on n'a pas répondu à la question de laisser brûler cette lampe commémorative.

Il est un fait que 24 navires de guerre ont été perdus dans les diverses batailles qu'ont livrées le Canada et la Marine royale canadienne au cours de la Seconde Guerre mondiale, surtout dans l'Atlantique, mais aussi dans la Méditerranée et à une occasion, au moins, dans le Pacifique, et que 1,981 hommes de la Marine royale canadienne ont trouvé la mort dans ces batailles. Je présume que la plupart sont tombés dans l'Atlantique. Ces faits sont tirés de *l'Encyclopedia Canadiana*, page 380.

• (10.00 p.m.)

Pour formuler ma requête en une dernière phrase, monsieur l'Orateur, si le ministre indique que le ministère des Affaires des anciens combattants ne peut s'en charger comme d'un monument national—et j'ai avancé à l'appui que pour ces 1,981 marins ou ceux d'entre eux qui ont péri dans l'Atlantique, ce monument élevé à Southend, Halifax, est en fait leur pierre tombale—si le ministre et son ministère ne peuvent se charger de l'entretien de cette lampe commémorative, alors je me tournerai vers le ministère de la Défense nationale et enfin, vers le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien du fait qu'il s'agit d'un site historique. Enfin, si ces trois démarches échouent, alors je songerai à créer un genre de compagnie fiduciaire privée.

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit cet après-midi en réponse à la question que me posait le député de Halifax-East Hants (M. McCleave), je comprends très bien qu'il puisse s'intéresser au monument de Halifax. Celui-ci est des plus imposants et je sais qu'il compte pour beaucoup aux yeux de nombre de gens de la région de Halifax et d'ailleurs. Ce monument a été érigé de concert par le gouvernement du Canada et la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth en 1967. C'est la Commission du parc Point Pleasant qui a fourni le terrain et le monument lui-même fut érigé tout près de l'emplacement du premier monument aux morts érigé après la première guerre mondiale.

C'est l'Association de la marine royale du Canada de concert avec la Commission du parc Point Pleasant qui s'était chargée de l'illumination du monument. A cette époque, en 1967, on avait fait comprendre à l'association